

LE 14 NOVEMBRE 2018

# À nos employés : Un message à propos de notre nouvelle offre d'une durée limitée au STTP

Postes Canada présente une nouvelle offre substantielle d'une durée limitée au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes. Nous souhaitons atteindre trois objectifs :

- Témoigner de notre reconnaissance pour votre contribution.
- Répondre de façon constructive et concrète aux préoccupations sérieuses soulevées par le STTP au sujet de la charge de travail, de la santé et la sécurité et de l'équité.
- Conclure des ententes négociées et reprendre les activités normales afin de livrer la joie des Fêtes aux Canadiens, aux détaillants et aux organismes de bienfaisance. Cette période de l'année est de la plus haute importance pour eux. À l'approche du Vendredi fou et du Cyberlundi, qui génèrent des volumes énormes, les accumulations dans notre réseau causent un tort considérable à d'innombrables clients.

Pour atteindre ces objectifs, nous prenons la mesure exceptionnelle d'ajouter à cette offre substantielle une prime à la signature pouvant atteindre 1000 \$ pour les employés à plein temps et les FFRS titulaires d'itinéraire ayant au moins 30 heures de travail établies, et des montants calculés au prorata pour les autres, de sorte que nous puissions conclure une entente et faire de cette période des Fêtes un succès. Nous offrons des augmentations de salaire pour tous les employés de 2 % par année pour quatre ans. Pour les FFRS, cette hausse de 2 % s'ajoute à l'augmentation de salaire d'environ 25 % prévue par la récente décision sur l'équité salariale. Nous proposons aussi une nouvelle indemnité pour le coût de la vie pour les FFRS.

La situation devient urgente en raison des accumulations et de la période de pointe des Fêtes qui est à nos portes et c'est pourquoi nous avons décidé d'assumer le coût considérable de cette offre. Pour la même raison, cette offre est d'une durée limitée. Elle est en vigueur jusqu'au samedi 17 novembre 2018, à 23 h 59.

## Nous avons répondu aux demandes de votre Syndicat

**Santé et sécurité :** Votre Syndicat a soulevé d'importantes préoccupations en matière de santé et de sécurité, concernant entre autres votre **charge de travail et la surcharge de travail**. Nous proposons des améliorations de taille dans cette offre.

Pour les employés de l'unité urbaine, nous proposons de faire la mise à jour des volumes des itinéraires chaque année et de modifier la charge de travail évaluée d'un itinéraire **seulement** si cela a une incidence positive sur l'itinéraire de l'employé. Nous proposons aussi de créer un nouvel effectif temporaire spécialisé pour la période de pointe afin d'offrir aux employés réguliers des journées de travail plus faciles à gérer. À plus long terme, nous nous engageons à collaborer avec le STTP pour bâtir des **itinéraires plus prévisibles** et à étudier conjointement les articles que vous livrez de façon à ce que vous ne transportiez pas d'articles trop gros ni trop lourds. Nous avons aussi entendu les préoccupations du STTP à propos de la **méthode de livraison à deux liasses**. Nous proposons de renvoyer cette question à l'arbitre Burkett, à qui il ne faudra pas plus qu'une journée d'audience pour traiter tous les problèmes liés à la santé et à la sécurité.

(suite)

---

Dans le but de renforcer notre engagement envers la santé et la sécurité de nos employés, nous proposons un **nouveau fonds de 10 millions de dollars pour la santé et la sécurité** afin de financer des initiatives conjointes qui accéléreront l'amélioration de nos progrès en matière de sécurité et réduiront les incidents.

Le STTP a demandé des **charges de travail plus faciles à gérer**. Pour les FFRS, nous proposons de réorganiser les itinéraires pour les maximiser à 40 heures en moyenne, calculées sur deux semaines, lorsque possible. Le STTP a demandé la protection lorsqu'un itinéraire est réorganisé. Pour les FFRS, nous proposons la protection salariale lorsque la rémunération est réduite à la suite d'une réorganisation.

Nous avons conscience que près de la moitié des incidents de sécurité sont causés par des chutes et glissades. C'est pourquoi nous allons travailler avec le STTP dans l'espoir que les employés adoptent les chaussures antidérapantes. Cela s'ajoute au maintien de l'indemnité de chaussures payée aux employés.

**Heures supplémentaires :** Étant donné la hausse de volumes de colis, le STTP a exprimé des préoccupations au sujet des heures supplémentaires et de la rémunération des FFRS lorsqu'ils travaillent de plus longues heures. Nous répondons à ces préoccupations dans cette offre. Pour les employés de l'unité urbaine, nous proposons de suspendre l'application de l'article 15.14 (heures supplémentaires obligatoires) pour la durée de la convention collective. Pour les FFRS, nous offrons de payer les heures supplémentaires des employés qui travaillent plus de 40 heures par semaine, calculées d'après une déclaration volontaire vérifiée par technologie GPS, et de payer 2 \$ par colis livré la fin de semaine.

**Sécurité d'emploi :** Le STTP a demandé la sécurité d'emploi pour les FFRS et des améliorations pour les employés de l'unité urbaine. Pour les FFRS, nous offrons la **sécurité d'emploi pour les titulaires d'itinéraire comptant 10 ans de service continu** comme titulaires d'itinéraire ou employés de relève permanents. Pour les employés de l'unité urbaine, nous offrons **d'étendre la sécurité d'emploi** à plus de 5 500 employés qui ont obtenu le statut d'employé régulier, mais nous devons confirmer notre capacité d'adopter une meilleure approche pour gérer les postes vacants dans le groupe 2.

Vous le constaterez en lisant le résumé de l'offre, cette offre maintient ou améliore aussi des avantages sociaux importants, comme la couverture de physiothérapie et de soins dentaires, les vacances et les congés de préretraite, et conserve votre régime de retraite tel quel, sans changement.

Cette offre comprend d'importantes améliorations visant à assurer votre sécurité et à clore les négociations afin de récupérer les retards accumulés et de nous préparer pour la hausse des volumes du Vendredi fou et du Cyberlundi ainsi que pour la période des Fêtes. C'est tout ce que nous avons les moyens d'offrir et c'est notre meilleure chance de résoudre les négociations. Avec chaque jour de grève tournante qui s'ajoute, la situation financière sur laquelle repose cette offre se fragilise. Si cette offre n'est pas acceptée avant la date limite, elle devra malheureusement être retirée et réévaluée en fonction de l'impact réel et à long terme des arrêts de travail ininterrompus à cette période de l'année.

---

# Résumé de l'offre – STTP-Urbain

LE 14 NOVEMBRE 2018

Cette offre est valide jusqu'au 17 novembre 2018, à 23 h 59.

**AMÉLIORATION – Augmentations de salaire :** Nous améliorons notre offre quant à l'augmentation des salaires : 2 % la première année, 2 % la deuxième année, 2 % la troisième année et 2 % la quatrième année. L'augmentation de 2018 sera rétroactive au 1<sup>er</sup> février 2018. De plus, nous offrons des paiements forfaitaires uniques n'ouvrant pas droit à pension de 1 000 \$ pour les employés à temps plein, de 500 \$ pour les employés à temps partiel et de 250 \$ pour les employés temporaires.

**NOUVEAUTÉ – Suspension des heures supplémentaires (15.14) :** Pour éliminer les heures supplémentaires obligatoires (15.14), nous proposons de suspendre l'application de l'article 15.14 pour la durée de la convention collective.

**AMÉLIORATION – Mises à jour des volumes pour tenir compte des charges de travail :** Lors de la mise à jour annuelle des volumes, nous proposons de modifier la charge de travail évaluée d'un itinéraire **seulement si cela a une incidence positive sur l'itinéraire de l'employé.**

**AMÉLIORATION – Horaires et heures prévisibles pendant les périodes de pointe :** Nous offrons de retirer notre proposition de suspendre les heures supplémentaires volontaires (17.04). Plutôt, dans les emplacements où un nouvel effectif temporaire dédié est mis en œuvre de novembre à janvier, nous pourrions réassigner des tâches des titulaires d'itinéraires à l'effectif temporaire dédié afin d'offrir des journées de travail plus faciles à gérer aux employés réguliers. Les occasions d'effectuer des heures supplémentaires sur votre propre itinéraire ou ceux des autres seront maintenues.

**NOUVEAU – Santé et sécurité :** Dans le but de renforcer notre engagement envers la santé et la sécurité de nos employés, nous proposons un **nouveau fonds de 10 M\$ pour la santé et la sécurité** afin de financer des initiatives conjointes qui accéléreront l'amélioration de nos progrès en matière de sécurité et réduiront les incidents.

**AMÉLIORATION – Davantage d'emplois à temps plein :** Nous convertirons des heures existantes en environ 500 postes à plein temps en trois années de la convention collective, donnant ainsi aux employés temporaires et à temps partiel davantage de possibilités de devenir employés à temps plein. Certains de ces 500 postes à temps plein au traitement du courrier auront un horaire de travail flexible de 40 heures par semaine, et nous proposons d'offrir aux employés qui ont un horaire flexible la même rémunération que les PO5. De plus, certains postes à temps partiel pourraient avoir un horaire allant jusqu'à 10 heures de travail par jour la fin de semaine. Vous pourrez participer à la mise au choix des horaires, y compris les quarts de fin de semaine.

**Meilleur salaire pour les employés temporaires après 1 000 heures :** À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous proposons d'augmenter les salaires (jusqu'au prochain échelon salarial) de tous les employés temporaires qui atteignent 1 000 heures de travail au cours d'un exercice.

---

# Résumé de l'offre – STTP-Urbain

**Maintien de la couverture pour physiothérapie :** Considérant le temps que vous passez debout ou à marcher, soulever des charges et transporter des articles, et pour d'autres raisons, la physiothérapie peut vous aider à garder la forme. Nous allons conserver la couverture illimitée existante pour la physiothérapie pour les employés actifs, les personnes à charge et les retraités, mais vous devrez obtenir une ordonnance d'un médecin une fois que vos prestations de physiothérapie dépasseront 5 000 \$ par personne par année.

**Davantage d'aide pour payer les soins dentaires :** Nous mettons à jour chaque année les niveaux de remboursement des soins dentaires.

**Conserver votre régime de retraite tel quel, sans changement :** Nous savons à quel point le régime de retraite de Postes Canada est important pour vous, votre famille et votre avenir. Nous vous confirmons qu'aucun changement n'est apporté à votre régime de retraite.

**Congés annuels et congés de préretraite :** Il n'y aura aucun changement.

**Confirmer et étendre la sécurité d'emploi :** La sécurité d'emploi pour les employés de l'unité urbaine dans un rayon de 40 kilomètres ne change pas. Nous offrons également d'étendre la sécurité d'emploi à plus de 5 500 employés qui ont obtenu le statut d'employé régulier, mais pour y arriver, nous devons confirmer notre capacité d'adopter une meilleure approche pour gérer les postes vacants dans le groupe 2.

**Heures supplémentaires et formation :** Lorsque vous suivez une formation, nous paierons les heures supplémentaires au-delà de 8 heures de travail.

**À l'avenir, bâtir des itinéraires plus prévisibles :** À plus long terme, nous travaillerons avec votre Syndicat pour régler la question des charges de travail en trouvant un moyen de bâtir des itinéraires plus prévisibles – ce qui devrait entraîner un meilleur équilibre travail-vie personnelle.

**Veiller à éviter le transport de charges excessives :** Nous avons approuvé la bonne idée du Syndicat qui propose d'étudier conjointement la composition des articles que vous livrez (notamment leur taille et leur poids), de façon à ce que vous ne transportiez pas d'articles trop gros ni trop lourds.

**Conserver les postes à temps plein dans la vente au détail :** Nous comptons conserver le ratio actuel de dotation à temps plein dans les bureaux de vente au détail.

**Chaussures antidérapantes :** Nous avons convenu avec votre Syndicat de promouvoir des chaussures ayant une meilleure adhérence.

*Nous avons présenté à votre Syndicat ces propositions et d'autres encore sur des enjeux jugés importants de part et d'autre – la diversité, l'environnement, la violence familiale et l'étude d'une sélection de services financiers.*

---

# Résumé de l'offre – STTP-FFRS

LE 14 NOVEMBRE 2018

Cette offre est valide jusqu'au 17 novembre 2018, à 23 h 59.

**AMÉLIORATION – Augmentations salariales :** Grâce à la décision sur l'équité salariale, vous profitez d'une rémunération, d'avantages sociaux et de congés de valeur égale à ceux des facteurs urbains, ce qui représente une augmentation de 25 % de votre rémunération. Cette offre va plus loin en augmentant vos valeurs d'activités de 2 % pour la première année, 2 % pour la deuxième année, 2 % pour la troisième année et 2 % pour la quatrième année. L'augmentation de 2018 sera rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2018. De plus, nous offrons des **paiements forfaitaires uniques n'ouvrant pas droit à pension** de **1 000 \$** pour les titulaires d'itinéraire ayant au moins 30 heures de travail établies, de **500 \$** pour les employés de relève permanents et les titulaires d'itinéraire ayant moins de 30 heures de travail établies et de **250 \$** pour les employés de relève sur appel.

**NOUVEAUTÉ – Rémunération des heures supplémentaires pour les semaines de plus de 40 heures travaillées :** Comme mesure temporaire, nous offrons de rémunérer les heures supplémentaires pour les semaines de plus de 40 heures travaillées. La méthode de calcul de la rémunération reste à être mise au point et comprendra la déclaration volontaire des heures travaillées et la capacité de vérifier au moyen de la technologie GPS, ce que nous croyons possible sur le plan technique.

**NOUVEAUTÉ – Réorganisation :** Nous proposons de maximiser, autant que possible, le nombre d'itinéraires de 40 heures en moyenne, calculées sur deux semaines.

**NOUVEAU – Santé et sécurité :** Dans le but de renforcer notre engagement envers la santé et la sécurité de nos employés, nous proposons un **nouveau fonds de 10 M\$ pour la santé et la sécurité** afin de financer des initiatives conjointes qui accéléreront l'amélioration de nos progrès en matière de sécurité et réduiront les incidents.

**AMÉLIORATION – Sécurité d'emploi :** Les titulaires d'itinéraire comptant 10 ans de service continu comme titulaires d'itinéraire ou employés de relève permanents auront maintenant une sécurité d'emploi. Les employés excédentaires seront quand même payés et ils auront priorité pour les postes vacants dans un rayon de 75 kilomètres. Ensuite, s'il n'y a pas de poste vacant, ils seront admissibles aux postes vacants dans la province et les dépenses de réinstallation seront les mêmes que celles des employés de l'unité urbaine.

**AMÉLIORATION – Mesure du contenu de travail, charge de travail et méthodes de paie appropriées :** Nous proposons d'améliorer la structure du comité de travail mixte doté d'un échancier ferme pour définir le travail et permettre de discuter d'un nouveau modèle de rémunération pour l'avenir.

**AMÉLIORATION – Livraison des colis la fin de semaine :** Nous proposons une indemnité normalisée de livraison des colis de 2 \$ pour chaque colis, un paiement pour chaque kilomètre parcouru et une indemnisation appropriée pour les dépenses d'utilisation d'un véhicule.

---

# Résumé de l'offre – STTP-FFRS

**AMÉLIORATION – Information sur les réorganisations :** Nous fournissons à votre Syndicat l'accès à plus d'information sur les réorganisations.

**AMÉLIORATION – Préavis et mise au choix lors des réorganisations :** Nous fournissons à votre Syndicat une plus longue période d'avis grâce à un calendrier annuel de réorganisations et un préavis de 10 jours pour tout changement. Nous simplifierons la mise au choix après une réorganisation et offrirons aux employés davantage d'occasions de faire valoir leur droit d'ancienneté.

**NOUVEAUTÉ – Indemnité pour le coût de la vie :** Nous proposons d'offrir aux employés une protection contre l'inflation imprévue.

**Protection salariale :** La certitude et la stabilité sont importantes pour vous. C'est pourquoi nous avons offert une certaine protection salariale lorsque la rémunération est réduite à la suite d'une réorganisation.

**Congé en raison d'une maladie ou d'une blessure :** Nous offrirons un congé non payé jusqu'à concurrence de cinq ans en raison d'une maladie ou d'une blessure.

**Davantage d'aide pour le coût des soins dentaires :** Nous mettons à jour chaque année les niveaux de remboursement des soins dentaires et les nouveaux employés n'auront plus à attendre six mois pour bénéficier de la couverture.

**Conserver votre régime de retraite tel quel, sans changement :** Nous savons à quel point le régime de retraite de Postes Canada est important pour vous, votre famille et votre avenir. Nous vous confirmons qu'aucun changement ne sera apporté à votre régime de retraite, sauf que le temps requis pour les envois à remettre en mains propres (ERMP) et les changements de serrures sera maintenant considéré comme du temps ouvrant droit à pension.

**Maintien de la couverture pour physiothérapie :** Nous conservons la couverture illimitée pour la physiothérapie pour les employés actifs, les personnes à charge et les retraités, mais vous devrez obtenir une ordonnance d'un médecin une fois que vos prestations de physiothérapie dépasseront 5 000 \$ par personne par année.

**Uniformes et chaussures :** Les FFRS admissibles pourront choisir et commander le même uniforme que celui des facteurs urbains. Puisque les indemnités de chaussures sont versées directement aux employés, nous allons également collaborer avec votre Syndicat pour promouvoir auprès des employés l'utilisation des chaussures antidérapantes offertes sur le marché.

**Création de nouveaux postes d'ERP :** Nous fournissons aux installations comptant au moins 12 itinéraires de FFRS des employés de relève permanents, ou ERP, pour couvrir les absences.

*Nous avons présenté à votre Syndicat ces propositions et d'autres encore sur des enjeux jugés importants de part et d'autre – la diversité, l'environnement, la violence familiale et l'étude d'une sélection de services financiers.*